



HAL
open science

Baigner et laver son corps en ville. Aménagements, politiques et expériences. Introduction

Lucie Bony, Marie Chabrol

► **To cite this version:**

Lucie Bony, Marie Chabrol. Baigner et laver son corps en ville. Aménagements, politiques et expériences. Introduction. Géographie et cultures, 2024, Baigner et laver son corps en ville. Aménagements, politiques et expériences, 120-121, pp.5-18. 10.4000/11tiw . halshs-04705651

HAL Id: halshs-04705651

<https://shs.hal.science/halshs-04705651v1>

Submitted on 3 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Baigner et laver son corps en ville

Aménagements, politiques et expériences

Lucie Bony et Marie Chabrol



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/gc/20748>

DOI : 10.4000/11tiw

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 2024

Pagination : 5-18

ISBN : 978-2-336-47697-1

ISSN : 1165-0354

Ce document vous est fourni par INIST - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



Référence électronique

Lucie Bony et Marie Chabrol, « Baigner et laver son corps en ville », *Géographie et cultures* [En ligne], 120-121 | 2024, mis en ligne le 01 décembre 2021, consulté le 03 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/gc/20748> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11tiw>

Ce document a été généré automatiquement le 9 octobre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Baigner et laver son corps en ville

Aménagements, politiques et expériences

Lucie Bony et Marie Chabrol

Introduction

- 1 À chaque culture, des espaces et des pratiques de bains publics : thermes romains, temazcal mexicain, hammam, sauna, *sentō* japonais, bain ayurvédique indien, etc. (Dib, 2021). Chacun de ces bains possède traditionnellement ses rituels qui se déploient dans des espaces où s'effectuent en public et simultanément différentes pratiques liées à la propreté, à l'entretien des corps, au bien-être, à la purification rituelle et à la sociabilité. Si ces bains traditionnels subsistent encore aujourd'hui dans de nombreux pays, parfois de manière résiduelle, ils ont aussi beaucoup changé au fil du temps. La modernisation des villes et l'amélioration du confort des logements individuels au XX^e siècle ont en effet accentué la dissociation des pratiques d'hygiène personnelles des autres pratiques liées à l'eau : on se lave le plus souvent dans l'intimité du logement, tandis que l'on nage, joue, fait des cures ou des soins dans d'autres espaces de la ville, dédiés à des pratiques collectives.
- 2 Ce numéro de la revue *Géographie et Cultures* appréhende au sein d'un même dossier thématique des espaces souvent dissociés : ceux liés à la propreté et à l'hygiène et ceux liés aux loisirs, au bien-être ou aux rituels religieux. L'appel à articles qui l'a sous-tendu invitait à traiter toute la palette de ces lieux en ville : lacs, rivières, canaux, piscines, bains-douches, fontaines, hammams, saunas, bassins, pataugeoires, miroirs d'eau¹, *street pooling*², etc. Leur diversité incite en effet à questionner les héritages géographiques, culturels et politiques qui font diverger les aménagements, les politiques et les expériences du bain et du lavage du corps hors du domicile (Laty, 1996 ; Le Bas, 2000). Il est ainsi intéressant de mettre au jour des similarités ou des différences dans les pratiques et les espaces de bains selon les contextes (géographiques, historiques, sociaux, politiques, etc.) et d'analyser la diffusion à différentes échelles de ces pratiques, de ces politiques ou de ces aménagements. L'étude des bains en ville est une entrée pour étudier l'évolution du rapport des habitants à l'eau en ville.

- 3 En effet, ce dossier thématique s'appuie sur le constat d'un regain d'intérêt pour l'eau en ville. Si de nombreuses villes occidentales ont caché leurs eaux aux XIX^e et XX^e siècles, à cause des risques d'inondation et de transmission des épidémies, nous constatons aujourd'hui que l'eau refait surface, plébiscitée par de nombreux acteurs. Cette place nouvelle de l'eau dans les paysages urbains est perceptible depuis les années 1980-1990 à travers le phénomène de reconquête des cours d'eau ou encore la requalification des berges (Hérard et Lallement, 2022). Cet intérêt dépasse parfois largement l'échelle de la ville et de ses aménagements, pour englober celle du bassin versant et toutes les entités d'un fleuve, à l'exemple de celui de la Loire, support d'une expérience pionnière de création d'un Parlement de la Loire, vecteur de nouvelles manières de penser les territoires. Chercheur·es et professionnel·les constatent ainsi un changement de regard sur l'eau en ville, mais aussi un « désir d'eau » chez les citoyen·es, qui souhaitent accéder à de nouveaux espaces de baignades : canaux, ports, fleuves et rivières (Haghe et Euzen, 2018 ; Moutiez, 2021). La répétition d'épisodes de canicules dans des villes non adaptées au réchauffement climatique révèle une forte demande sociale d'eau et de baignades, y compris de nage en eaux vives, dans un contexte où les piscines collectives, particulièrement municipales, sont fragilisées par l'augmentation des prix de l'énergie et où la nage dans les canaux et rivières, pratique courante dans de nombreux pays du monde, est soumise à des restrictions dans d'autres. Quelles sont les logiques qui sous-tendent cette revendication d'un « droit à se baigner » ou d'un « droit à l'eau récréative » (Association Rés-EAUx, 2022) ?
- 4 Dans le même temps, et paradoxalement, à l'heure où l'immense majorité des logements est équipée en salle de bains privative, la ville tend aussi à « s'assécher » pour celles et ceux qui n'ont pas de chez-soi (Bacquaert et Richelle, 2022). Aucune loi ne contraint les maires à donner accès à des lieux de douche ou de bains publics sur leur commune. La situation est donc variable en fonction des contextes. En France, à l'exception notoire de Paris, les bains-douches publics qui permettaient à tous et toutes de se laver à bon marché ont fermé dans de nombreuses villes (Lévy-Vroelant et Ménard, 2020) et, si les structures associatives prennent le relais, c'est au prix d'une forte segmentation des publics (SDF, toxicomanes, jeunes, femmes, etc.), d'une réduction de l'offre en nombre de cabines de douches et de créneaux d'ouverture et d'une transformation du service, la douche étant parfois associée, voire conditionnée, à un accompagnement par les services sociaux.
- 5 Ce dossier thématique met enfin l'accent sur une approche géographique des corps (Blidon et Zeneidi, 2021), car les bains qui y sont abordés sont des lieux publics, c'est-à-dire situés hors du domicile et de l'espace privé, mais aussi intimes : le corps des usagers est exposé, on s'y présente nu ou légèrement vêtu (Barthe-Deloizy, 2003). Pour veiller au respect des « bonnes mœurs », les gestionnaires de bains se sont longtemps attelés à la séparation des sexes : des bains collectifs ou individuels, des bains pour hommes ou pour femmes, des bains pour enfants ou adultes, etc. Ces séparations peuvent s'atténuer ou se reconfigurer avec le changement des normes sociales et culturelles. À l'inverse, d'autres éléments peuvent être mobilisés pour restreindre les usages et/ou l'accès de certain·es à ces lieux : l'obligation du port d'une tenue de bain définie, par exemple, exclut certaines pratiques telles que le naturisme ou le port d'autres tenues telles que les monokini et burkini. Rappeler l'importance des corps dans l'étude des bains invite aussi à analyser la dimension sensorielle des expériences et à interroger la manière dont les caractéristiques physiques visibles ou supposées des

individus déterminent en partie leurs pratiques spatiales, mais aussi celles des autres, dans des logiques de co-présence ou au contraire d'évitements.

- 6 En étudiant conjointement lavage et baignade en ville, ce numéro de *Géographie et Cultures* questionne l'articulation et la tension entre différents enjeux, usages et fonctions du bain, à savoir l'hygiène, le soin, le sport, le loisir ou encore la détente et le plaisir dans des contextes urbains eux-mêmes en évolution (montée en puissance des politiques néolibérales, augmentation du coût de l'eau et de l'énergie, réchauffement climatique, etc.). Comment tout cela se conjugue-t-il ? Comment la valorisation de chacun de ces aspects du rapport pratique et symbolique à l'eau varie-t-elle selon les époques et les valeurs en vogue ? Le glissement d'un usage hygiénique de l'eau en ville à un usage d'agrément est-il généralisé et inéluctable ? Est-on aujourd'hui capable de penser un bain qui soit à la fois fonctionnel et hédonique, accessible au plus grand nombre et en phase avec les problématiques écologiques contemporaines ?
- 7 Trois approches, non exclusives les unes des autres, sont développées dans les articles qui constituent ce dossier thématique.

Politiques et droits

Articulation du public et du privé

- 8 Les analyses présentées dans ce dossier donnent à voir les acteurs impliqués dans l'institutionnalisation des pratiques de baignade et de lavage hors de chez soi, tant par leur promotion que par leur encadrement. En la matière, on sait que les initiatives privées et publiques ont toujours coexisté.
- 9 Dans l'antiquité romaine, les *balnea*, établissements de bain de taille réduite construits et gérés par des acteurs privés, existent au côté des célèbres *thermae*, qui sont des établissements de grande taille dont la construction est souvent prise en charge par l'État (Fikret, 2014). Des glissements du privé vers le public ont d'ailleurs existé, comme ce fut par exemple le cas avec la nationalisation des thermes Aggripae (Hrychuk Kontokosta, 2019).
- 10 Au Moyen Âge en France, les étuves sont des établissements de bains gérés par les membres de la corporation des « baigneurs-étuvistes ». Les usages de ces lieux privés sont malgré tout régulés par la puissance publique : les prévôts fixent notamment les jours dédiés aux hommes et ceux dédiés aux femmes, réglementent la tarification des bains ou encore interdisent l'accueil de certaines populations (lépreux, juifs, vagabonds) (Mikaïlof, 1990).
- 11 Le développement des bains-douches au cours du XIX^e puis du XX^e siècle ne remet pas en cause cette articulation des secteurs public et privé. Les commerces de bains ont en effet coexisté avec les établissements municipaux. D'ailleurs, pour la gestion de ces bains-douches à bon marché, les municipalités ont pu opter pour la régie directe, mais elles ont parfois délégué le service à des tiers, telles que les Caisses d'épargne, des concessionnaires ou encore les commerces privés eux-mêmes. Cette coexistence de ces services publics et privés a parfois donné lieu à un sentiment de mise en concurrence. Ainsi, à Saint-Étienne, à l'annonce de la construction de quatre établissements municipaux, « une soixantaine de “propriétaires buandiers” et “entrepreneurs de

bains” considèrent que ce projet “menace leur industrie du plus grave préjudice” » (Guerry et Lévy-Vroelant, 2023).

- 12 Dans le dossier, l'article d'Élise Roche développe plus spécifiquement cette question. Il analyse les effets de la prise en charge de l'accès à l'hygiène par des accueils de jour, des lieux associatifs fréquentés par des personnes sans-domicile fixe, subventionnés par la puissance publique. Elise Roche montre que ce cas d'étude est illustratif des tendances à la « démunicipalisation » des politiques sociales locales et à la délégation des services publics au tiers secteur. En comparaison avec les bains publics municipaux, l'externalisation du service de douche a de multiples effets : un accès réduit pour les usagers, une marginalisation du service au sein des accueils de jour, une moindre professionnalisation de la gestion de l'accueil et de l'entretien des douches.

De la démocratisation des bains et des piscines à la revendication d'un droit à l'eau pour se baigner et se laver

- 13 Les contributions du dossier donnent aussi à voir l'importance du rôle des pouvoirs publics dans la démocratisation des pratiques liées à l'eau. En France, le développement des bains-douches populaires a en effet été facilité par plusieurs lois, comme le soulignent Linda Guerry et Claire Lévy-Vroelant (2023). Dès 1850, le gouvernement du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte propose de favoriser par « le concours et les encouragements de l'État, la création de quelques établissements de bains et lavoirs à bas prix destinés à servir de modèles, non seulement à la bienfaisance, mais aussi à la spéculation »³. Ensuite, la loi du 12 avril 1906 (Loi Strauss) autorise les Caisses d'épargne à créer et à gérer des établissements de bains-douches. La loi du 15 juin 1907 institue un prélèvement de 15 % sur le produit brut des jeux dans les casinos et les cercles, au profit des œuvres d'assistance, de bienfaisance, d'hygiène ou d'utilité publique. Aujourd'hui les tentatives d'incitation nationale à la mise à disposition de douches peinent à aboutir. La proposition de loi Glavany du 18 septembre 2013 entendait obliger les communes de plus de 15 000 habitants à mettre à disposition des douches publiques, mais elle n'a pas abouti (Lévy-Vroelant, 2017). La disposition en question a été reprise dans la proposition de loi visant à mettre en place 50 mesures pour un véritable bouclier social, déposée au Sénat en première lecture en juillet 2022. La transposition de l'article 16 de la directive européenne eau potable (2020) constitue également une piste pour construire un droit à l'eau pour se laver (Bony, 2023).
- 14 Dans le domaine du sport, le développement des piscines a aussi été largement soutenu par les pouvoirs publics. Par exemple, suite aux mauvais résultats français en natation aux Jeux olympiques de 1968, mais aussi après des accidents causant la noyade de nombreux enfants ne sachant pas nager, le gouvernement lance en 1969 l'opération « 1 000 piscines », un programme national de construction de piscines industrielles visant la démocratisation de la pratique de la natation (Nale, 2016). Cette problématique du manque et de l'inadaptation des équipements de piscine est revenue dans l'actualité en 2018 en France⁴, notamment en raison de la crise économique et environnementale (Hachet et Moutiez, 2023), mais aussi de l'augmentation du nombre de noyades⁵.
- 15 Cette « crise des piscines publiques » (Auvray et Hachet, 2022) est l'occasion de reconsidérer la baignade en pleine eau courante. Deux articles du dossier illustrent le regain d'intérêt pour cette pratique. Benoît Hachet analyse dans son article les activités

des Ourcq Polaires, un groupe informel de nageuses et nageurs se baignant l'hiver en maillot de bain dans le canal de l'Ourcq à Pantin. Il décrit en détail le déroulé de leurs baignades et les appréhende comme une « micro aventure ludique » qui nécessite d'apprendre à aimer l'eau froide, faire avec la pollution et passer outre l'interdiction de se baigner. Ces analyses font écho à la « baignade pirate » que Julia Moutiez décrit dans son article à partir des exemples de la Seine et de la Marne en région parisienne. Elle évoque notamment le rôle du collectif du Laboratoire des Baignades Urbaines Expérimentales (LBUE) qui défend un accès à l'eau libre, gratuit, non encadré, non surveillé, et sans aménagements dédiés. Son article poursuit la réflexion en montrant comment les politiques municipales de l'eau et de l'aménagement s'approprient progressivement cette question en considérant les cours d'eau comme des aménités de rafraîchissement et de divertissement des populations. La Mairie de Paris développe ainsi deux dispositifs, comme « équipement » et comme « événement », pour cadrer les pratiques informelles et proposer une prise en charge institutionnelle des risques qui leur sont associés.

- 16 Ces avancées en matière d'accès à la baignade, particulièrement médiatisée en raison de l'organisation en 2024 des Jeux olympiques à Paris (Moutiez, 2021), mais qui ne se limitent pas à la région parisienne⁶, viennent progressivement concrétiser l'idée d'un possible « droit à la baignade ». À l'inverse, l'article d'Arnaud Lemarchand donne à voir la non-prise en compte par les politiques publiques d'une catégorie de situations et de populations qui de ce fait se trouvent dénuées de tout droit à l'eau. S'intéressant aux travailleurs mobiles, l'enquête qu'il a réalisée montre les tactiques et les solutions qu'ils bricolent, en mobilisant divers lieux leur permettant de se laver : douches sur les lieux de travail, CAARUD⁷, points d'eau de cimetières, douches de camping, ports de plaisance ou encore restaurants routiers. Arnaud Lemarchand montre que leur accès à l'eau est fragile et insuffisant, face aux crises sanitaires ou à la sécheresse notamment.

Aménagement

Des équipements qui régulent les pratiques et les corps

- 17 En s'intéressant aux aménagements des lieux de baignade et de lavage, les articles de ce dossier montrent comment ces bains se matérialisent concrètement dans l'espace. Leur architecture, leur organisation interne, leurs équipements s'inscrivent dans les normes de leur époque et sont très sensibles aux progrès techniques, dans le choix des matériaux de construction, mais aussi dans les techniques de chauffage et de nettoyage de l'eau (Duhau, 2007). Les aménagements extérieurs comme intérieurs, les décors, le mobilier, sont des entrées intéressantes pour comprendre comment sont pensées la régulation des corps, la séparation des hommes et des femmes, des riches et des pauvres ou, au contraire, pour les faire coexister dans une démarche inclusive. Se pose aussi souvent la question de la patrimonialisation de ce bâti, parfois monumental et de grande qualité architecturale, parfois plus modeste et construit dans une logique de conservation éphémère (*Livraisons de l'histoire de l'architecture*, 2007 ; *In situ*, 2023).
- 18 L'article d'Emmanuel Auvray dans le dossier retrace l'avènement de la piscine en dur aménagée pour la compétition sportive, en revenant sur les évolutions des lieux destinés à l'organisation des épreuves olympiques de natation, des premiers Jeux d'Athènes en 1896 à ceux de Paris en 1924. L'auteur montre comment l'on est

progressivement passé d'épreuves en pleine eau courante (eau de mer à Athènes en 1896, eau fluviale de la Seine en 1900), réservées uniquement à des nageurs masculins amateurs ou professionnels, à des compétitions dans des bassins en eaux mortes (1904, 1908 et 1912), puis à des épreuves en piscine olympique standardisée pour les athlètes des deux sexes. À chaque étape, les aménagements sont pensés pour réguler les corps dénudés des nageurs et nageuses, mais aussi pour placer tous les participant·es du spectacle : spectateur·ices, officiel·les, journalistes. L'article décrit combien ces évolutions reposent sur les choix idéologiques, politiques et économiques conduits par les différentes instances en charge de leur organisation et à quel point les espaces de la natation olympique ont été fortement normés par les idéologies dominantes sur le genre, la classe et la race.

- 19 Le sujet de la normativité des espaces de baignade en eaux vives est également abordé dans deux autres articles de ce dossier. Clément Brun montre qu'à Copenhague existent treize bains portuaires officiels, aménagés pour certains comme des plages urbaines ou comme des espaces sportifs, et autant de zones de baignade informelles, parfois situées au pied des immeubles d'habitations, dans des espaces où la baignade n'est pas officiellement autorisée. L'article de Julia Moutiez se penche sur les cas de la Seine et des canaux à Paris, où la municipalité aménage des dispositifs de baignade dans l'objectif de sécuriser et de réguler des pratiques qui se développent aussi de manière informelle.
- 20 Deux autres articles du dossier questionnent spécifiquement l'aménagement des espaces de bains à travers l'exemple du bain-douche municipal. Dans une perspective historique, l'article de Sophie Richelle s'intéresse d'abord à la spatialisation et à la matérialité des bains publics de quatre villes belges : Bruxelles, Liège, Gand et Anvers, construits au début du XX^e siècle. L'autrice décrit la prise en considération des classes sociales et du genre dans la manière dont ces lieux sont régulés (tarifs, créneaux d'ouverture), dont ils sont aménagés (la taille et le nombre de cabines, avec des baignoires ou des douches), équipés (performance des chaudières, ventilation, luminosité), meublés (présence de miroirs, de porte-savon, de porte-manteaux). Tout dans leur matérialité rappelle à quel point ils ont été pensés pour différentes classes d'habitant·es ne disposant pas de salle de bain privative et pour qui ils ont longtemps représenté une expérience quasi unique. L'analyse des aménagements internes et de la décoration des lieux de bains est aussi une entrée pour comprendre comment des établissements sont mis en scène afin de capter des publics spécifiques, ce que montre aussi l'article d'Émilie Francez sur les hammams à Marseille.
- 21 L'article de Catarina Di Lucchio décrit l'aménagement et le fonctionnement hybride d'un bain municipal de Turin. Fermé au début des années 1990, rouvert dans la seconde partie des années 2000 après une rénovation qui en a conservé la structure, le bâtiment dispose de seize douches en fonctionnement à l'étage tandis que le rez-de-chaussée a été transformé en maison de quartier, proposant des services culturels, de l'aide sociale et un restaurant. L'hybridation du lieu et des fonctions se constate jusque dans le fonctionnement avec une caisse unique, où l'on peut régler le prix d'un café ou d'une douche. La conservation de ce service de douche profite à des habitant·es du quartier mal-logé·es ou en panne de chaudière, autant qu'à des migrant·es souvent primo-arrivant·es qui, même au cœur de la pandémie de Covid-19 en 2020, ont pu se laver confortablement dans ces locaux rénovés. À l'inverse, l'analyse de l'organisation de l'espace interne des accueils de jour étudiés par Elise Roche à Lyon témoigne d'une

inadaptation de ces locaux associatifs à l'usage des douches : les cabines y sont peu nombreuses, le plus souvent situées dans des pièces qui n'étaient pas destinées à cet usage, et gérées par des bénévoles accaparés par d'autres tâches.

Des bains au croisement de différents enjeux, fonctions et usages

- 22 L'hybridité des fonctions et des usages des lieux de douches et de baignade revient de manière récurrente dans ce dossier, même lorsqu'il s'agit d'étudier des espaces a priori aménagés dans un seul objectif : le lavage des corps, le bien-être ou bien les loisirs sportifs. L'article d'Emmanuel Auvray montre ainsi la tension autour de l'organisation des premières épreuves des Jeux olympiques : pour Pierre de Coubertin en 1896, seuls les nageurs amateurs, hommes, pouvaient concourir aux épreuves reines, excluant ainsi les professionnels, ceux qui perçoivent des revenus de leurs courses ou de l'apprentissage de la natation et qui sont souvent de catégorie sociale plus populaire que les amateurs qui n'ont pas besoin de la nage pour vivre. Une vision différente s'impose progressivement aux Jeux olympiques suivants qui s'ouvrent aux professionnels et peu à peu aux femmes.
- 23 Émilie Francez montre que si les hammams de Marseille sont tous des espaces commerciaux dédiés aux soins du corps, ils captent des clientèles diverses en ciblant différents usages : la catégorie des « hammams-douches » offre un service modeste et économique à de vieux migrants maghrébins logés dans les hôtels et meublés du quartier sans salles de bains ; la catégorie des « hammams-coiffure » associe la pratique des bains de vapeur à des prestations esthétiques et attire une clientèle originaire du Maghreb, socialisée dans des bains traditionnels, mais adepte des techniques esthétiques les plus modernes (bronzage, lissage des cheveux, etc.). Enfin, les « hammams exotiques » cherchent à diversifier leur clientèle en captant un public de femmes sans origines maghrébines ni connaissance des bains traditionnels maghrébins, désireuses avant tout de soins du corps et de relaxation.
- 24 Cette tension entre politiques d'hygiène et politiques de bien-être se retrouve également dans l'article de Marina Chauliac sur les bains-douches de Lyon où, malgré la contrainte de devoir se laver dans un lieu dédié à celles et ceux qui n'ont pas de salle de bain, durant un temps limité et en respectant de nombreuses règles, la chercheuse recueille des récits et des observations de moments de relaxation et de rituels de bien-être et de soin.

Expériences

Des expériences sensibles

- 25 Enfin, les articles du dossier proposent des analyses fines de l'expérience que représente cette mise à l'eau des corps en ville. Certains textes insistent sur l'aspect sensible de cette expérience, du rapport intime à l'eau. Il s'agit ainsi de s'intéresser à la dimension sensorielle des usages de l'eau en ville à travers nos cinq sens et de voir comment elle marque les expériences des usagers et usagères.
- 26 Marina Chauliac, dans son article, propose une ethnographie d'un bain-douche lyonnais qui intègre les perceptions sensorielles du corps et du lieu. Elle montre que les constructions normatives du lavage du corps sont intimement liées à l'environnement

thermique, visuel, sonore, olfactif ou encore tactile des bains-douches. Si les usages de ces lieux sont normés et encadrés par des règles établies par la municipalité et mises en application par ses agents, les usager-es disposent de marges de manœuvre pour mobiliser également leurs propres normes sociales et culturelles. Marina Chauillac décrit la pluralité des pratiques et des « techniques du corps » (Mauss, 1936) des usager-es, ainsi que les tactiques qu'ils et elles mobilisent au quotidien pour bricoler et négocier des temps et des espaces « à soi ».

- 27 Dans une piscine parisienne, Hadrien Riffaut (2017) a recueilli nombre de témoignages évoquant ce même aspect sensible du rapport à l'eau : la piscine est décrite comme un lieu de légèreté, de glisse, ayant des propriétés apaisantes, voire méditatives. Comme les bains-douches, la piscine constitue « un espace de compensation », un exutoire, offrant un moment privilégié de retour sur soi.

Des expériences sociales et culturelles

- 28 Plusieurs contributions au dossier abordent aussi l'aspect éminemment social et culturel des expériences de mise à l'eau en ville. Les rapports à l'eau, à la nudité, à la propreté ou encore à la proximité des autres corps sont le produit de la socialisation et peuvent ainsi être analysés en lien avec les histoires de vie de chaque usager.e.
- 29 Dans cette perspective, l'article d'Émilie Francez est particulièrement éclairant. Il montre les jeux de frontières dans les hammams marseillais, en relation avec les configurations spatiales des établissements. À l'instar d'Omar Carlier (2000) qui décrit le caractère situé des hammams maghrébins, leur évolution dans le temps ou encore leur rôle dans la construction et la spatialisation des identités de genre, Émilie Francez montre à partir d'un cas français comment ces établissements s'ajustent de manière inventive au contexte social, culturel et économique dans lesquels ils s'inscrivent. L'article aborde la question de la mise en ordre des espaces, qui revient fréquemment dans les travaux sur les usages des piscines (Hachet, Fély et Bonjour, 2022) ou encore des bains-douches : dans ces espaces de promiscuité, des tactiques de mise à distance des corps dénudés ou légèrement couverts sont mises en œuvre pour permettre à chacune de se préserver un espace à soi. Au hammam en particulier, cette mise en ordre implique aussi une maîtrise de la dispersion des déchets corporels, le maintien d'une propreté visible et d'une bonne tenue vestimentaire et corporelle. L'article d'Émilie Francez donne également à voir les différenciations sociales des pratiques qui se déroulent dans les hammams, mais aussi les logiques de ségrégation sociale et raciale entre établissements.
- 30 Ces questions des inégalités d'accès et d'expérience au sein des espaces de bain et de lavage traversent plusieurs autres contributions du dossier. C'est ainsi que Sophie Richelle décrit une ségrégation institutionnalisée dans l'usage des bains-douches belges dans la moitié du XIX^e siècle, avec d'importants écarts de confort entre les baignoires de première et de seconde classe. Les articles d'Arnaud Lemarchand et de Caterina Di Lucchio donnent à voir les difficultés d'accès à l'eau pour se laver lors de la crise sanitaire du Covid-19 pour certaines catégories de population : les travailleurs itinérants ont dû bénéficier de la solidarité de leur entourage pour se laver ou trouver des alternatives, telle que l'utilisation des fontaines des cimetières ; à Turin, le maintien du service de douches de l'établissement de via Agliè a attiré nombre de nouveaux bénéficiaires, notamment des personnes sans-abri et/ou toxicomanes.

- 31 Il apparaît enfin que les expériences des lieux de bains sont aussi des expériences relationnelles. Ces relations entre usager·es sont souvent limitées mais pas inexistantes. Pour Benoît Hachet (2022), à ses heures d'ouverture matinales dédiées essentiellement à la pratique de la natation, la piscine est « un entre soi de connus inconnus, qui se saluent sans connaître leur prénom, et échangent de menus propos ». De même, Claire Lévy-Vroelant, Lucie Bony et Sophie Fesdjian (2019) décrivent les bains-douches parisiens comme « un univers d'évitement, mais où des relations affinitaires et régulières sont néanmoins présentes. [...] Certains usagers sont connus des employés au point qu'ils sont "comme chez eux" dans tel ou tel bain-douche fréquenté depuis des années, voire des décennies, tandis que d'autres passent, muets et comme transparents ». Dans le dossier, à partir de l'exemple d'un bain-douche à Turin, Caterina Di Lucchio vient confirmer ces observations. Si la population qui fréquente les douches est décrite comme « fragile avec laquelle il est difficile d'établir des relations à long terme », cela n'empêche pas la constitution d'une « communauté de soin » s'appuyant notamment sur un réseau militant et associatif engagé dans le lieu.

Des chercheurs et chercheuses en immersion

- 32 Tous les articles du dossier reposent sur des enquêtes qualitatives ayant impliqué une immersion de la part de leurs auteurs et autrices sur le terrain étudié dont un certain nombre ont fait l'expérience directe de la mise à l'eau (Emilie Francez, Julia Moutiez, Benoit Hachet, Clément Brun). Élise Roche a quant à elle adopté la posture de bénévole dans les accueils de jour étudiés, alors qu'Arnaud Lemarchand s'est d'abord présenté comme client dans les restaurants routiers observés.
- 33 Dans le dossier, la contribution de Clément Brun est consacrée à une analyse réflexive de son rapport au terrain, la baignade urbaine à Copenhague. Il s'interroge : « Est-on obligé de se baigner lorsqu'on a la baignade comme objet d'étude ? En étant observateur de situations où les corps sont dénudés et en participant nous-même à ces expériences d'altérité dénudée, cette enquête pousse-t-elle au voyeurisme ? » À l'instar d'autres recherches menées sur des terrains comparables (Lévy-Vroelant, 2016 ; Riffaut, 2017), son article démontre l'importance de la participation aux activités durant l'observation, pour permettre la production de données expérientielles qui viennent nourrir la démonstration. L'observation à distance de lieux de baignade donne à voir les corps des personnes enquêtées dans leur plus simple appareil, elle peut produire chez l'enquêteur un malaise, un sentiment de voyeurisme, de honte ou encore d'illégitimité. À l'inverse, Clément Brun montre que la participation aux pratiques de baignade permet de passer du rôle de voyeur à celui d'acteur et légitime finalement la place du chercheur sur son terrain. L'article de Benoît Hachet apporte également un récit détaillé de son expérience d'immersion dans un groupe de « ploufeurs » : les sensations éprouvées, les relations sociales nouées, mais également les risques encourus, liés aux potentielles maladies ou au contournement de l'interdiction de baignade.
- 34 Les lieux de lavage et de baignade peuvent finalement être perçus comme des lieux d'innovations méthodologiques. La contribution de Marina Chauliac dans le dossier s'appuie notamment sur la mise en œuvre d'une collaboration avec le collectif LALCA⁸, un laboratoire de recherche théorique et expérimentale ; qui a réalisé des installations devant les bains-douches de Lyon sous forme de salon urbain, de fresque, ou encore de

caravane. Cette démarche de « recherche-cr ation » s'appuie  galement sur des captations sonores (Chauliac, LALCA, 2022). Des enregistrements sonores ont r ecemment  t  r alis s par Cornelia Hummel et David Wagn eres (2023) dans leur  tude ethnographique d'une piscine municipale, afin de rendre compte de l'ambiance si particuli re de ces environnements aquatiques. Ces m ethodologies ouvrent la voie   de nouvelles mani res de s'emparer du sujet de l'eau en ville et des communs.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION R s-EAUx, 2022, « Droit au cours/Plan d'eau », S minaire de recherche annuel en  cologie politique de l'eau (2022-2023), UMR LISIS.
- AUVRAY Emmanuel, HACHET Beno t, 2022, « Crise des piscines publiques : le retour   l'eau froide ? », *Analyse Opinion Critique*. <https://aoc.media/analyse/2022/11/24/crise-des-piscines-publiques-le-retour-a-leau-froide/>
- BACQUAERT Pauline, RICHELLE Sophie, 2022, *Corps sales/ville s che*, documentaire sonore r alis  dans le cadre des projets de recherche « Bains publics : se laver en ville (1850-2000) » et « L'hygi ne personnelle hors/sans/mal chez soi » (HyPer).
- BARTHE-DELOIZY Francine, 2003, *G ographie de la nudit  :  tre nu quelque part*,  ditions Br al, coll. « D'autre part », 239 p.
- BLIDON Marianne, ZENEIDI Djemila, 2021, « Le corps en g ographie. Contextes, usages et enjeux », Conf rence introductive, Festival International de G ographie de Saint-Di .
- BONY Lucie, 2023, « Pr carit s en eau et bains-douches publics », Actes de la Conf rence « Des droits   l'eau et   l'assainissement en France. De la reconnaissance   la mise en  uvre. Un hommage   Henri Smets », p. 31. <https://drive.google.com/file/d/1Voj540dge399MaAZYd4W1d6T2Q-sXEi8/view?usp=sharing>
- CARLIER Omar, 2000, « Les enjeux sociaux du corps. Le hammam maghr bin (XIX -XX  si cle), lieu p renne, menac  ou recr   », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 55, n  6, p. 1303-1333. DOI : <https://doi.org/10.3406/ahess.2000.279917>
- CHAULIAC Marina, LALCA (Florent Ottello, Corentine Baudrand, Julie Bernard), 2022, « Dans l'intimit  des bains-douches. Une exp rience collective de recherche-cr ation », *ethnographiques.org*, n  42. https://www.ethnographiques.org/2021/Chauliac_LALCA
- DIB Antoine (coord.), 2021, *Public baths in the world. Between tradition and contemporaneity*, Aracne.
- DUHAU Isabelle, 2007, « Les baignades en rivi re d' le-de-France : des premiers am nagements   la piscine parisienne Jos phine Baker », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n  14, p. 9-38.
- FIKRET K. Yeg l, « Roman Imperial Baths and Thermae », in Roger B. Ulrich et Caroline K. Quenemoen (dir.), *A companion to roman architecture*, Blackwell Publishing, coll. « Blackwell companions to the Ancient World », 2014, p. 299-323.

- GUERRY Linda, LÉVY-VROELANT Claire, 2023, « Laver à bon marché », *In Situ*, n° 51. <https://doi.org/10.4000/insitu.38943>
- HACHET Benoît, 2022, « L'ordre des bassins, une ligne claire », *En attendant Nadeau*. <https://www.en-attendant-nadeau.fr/2022/08/03/ordre-bassins/>
- HACHET Benoît, FELY Samuel, BONJOUR Théophile, 2023, « Nager à Paris : une enquête sur l'ordre des bassins dans cinq piscines publiques du nord-est de la capitale », *Sciences sociales et sport*, n° 21, p. 73-103.
- HACHET Benoît, MOUTIEZ Julia, 2023, « Où se baignera-t-on en France quand il n'y aura plus d'eau ? Perspectives climatiques pour 2050 », *Métropolitiques*, 12 juillet. <https://metropolitiques.eu/Ou-se-baignera-t-on-en-France-quand-il-n-y-aura-plus-d-eau.html>
- HAGHE Jean-Paul, EUZEN Agathe, 2018, « Une nouvelle catégorisation politique des eaux : la baignade en eau libre. L'exemple de Paris "ville baignable" », 3^e conférence internationale sur les recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières
- HÉRARD Marianne, LALLEMENT Emmanuelle (coord.), 2022, *En passant par les canaux... penser la ville contemporaine ?*, Journée d'étude organisée à la MSH Paris Nord, 9 novembre 2022.
- HRYCHUK KONTOKOSTA Anne, 2019, « Building the Thermae Agrippae: private life, public space, and the politics of bathing in Early Imperial Rome », *American Journal of Archaeology*, vol. 123, n° 1. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.3764/aja.123.1.0045>
- HUMMEL Cornelia, WAGNIÈRES David, 2023, *La piscine municipale. Ethnographie sensible d'un commun*, Genève, Métis Presses.
- IN SITU. REVUE DES PATRIMOINES, 2023, *Les patrimoines de l'hygiène*, n° 51. <https://doi.org/10.4000/insitu.38936>
- LATY Dominique, 1998, *Histoire Des Bains, Que sais-je ?*, 127 p.
- LE BAS Antoine, 2000, « Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoire urbaine*, vol. 1, n° 1, p. 145-162.
- LÉVY-VROELANT Claire, 2016, « Se mouiller au propre comme au figuré. De l'observation à l'ethnographie dans les bains-douches parisiens », *Espaces et sociétés*, vol. 164-165, n° 1-2, p. 127-142.
- LÉVY-VROELANT Claire, 2017, « La bataille de l'eau : entre régies publiques et compagnies privées », *Métropolitiques*, 26 juin 2017. <https://metropolitiques.eu/La-bataille-de-l-eau-entre-regies.html>
- LÉVY-VROELANT Claire, BONY Lucie, FESDJIAN Sophie, 2019, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », *Documents de travail Ined*, n° 252, 94 p. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/bains-douches-de-paris-enquete-sur-lieux-et-usages/>
- LÉVY-VROELANT Claire, MÉNARD François, 2020, Dossier thématique « Bien plus que des bains-douches », *Urbanisme*, n° 418, p. 13-27.
- Livraisons de l'histoire de l'architecture, 2007, Dossier thématique « Piscines », n° 14. <https://journals.openedition.org/lha/421>
- MAUSS Marcel, 1936, « Les techniques du corps », *Journal de Psychologie*, vol. XXXII, n° 3-4, 23 p.
- MIKAÏLOFF Nathalie, 1990, *Les manières de propreté : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Maloine.

MOUTIEZ Julia, 2021, « Se baigner à nouveau dans la Seine : l'héritage promis par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », *Projets de paysage*, n° 25. DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.24706>

NALE Élise, 2016, « L'État et architecture. Le cas des piscines publiques construites en France (1961-1976) », in Éléonore Marantz (dir.), *L'Atelier de la recherche. Annales d'histoire de l'architecture # 2015 #*, actes de la journée des jeunes chercheurs en histoire de l'architecture du 22 octobre 2015, Paris, site de l'HiCSA, mis en ligne en juin 2016, p. 48-64.

RIFFAUT Hadrien, 2017, « Entre les lignes : enquête sur les nageurs réguliers de la piscine Pontoise de Paris », *Émulations – Revue de sciences sociales*, n° 22, p. 83-97. DOI : [10.14428/emulations.022.006](https://doi.org/10.14428/emulations.022.006)

NOTES

1. Un miroir d'eau est un système de fontaine où quelques centimètres d'eau stagnant sur une dalle de pierre créent un effet miroir en reflétant le paysage urbain alentour, autour duquel l'espace public est réaménagé.
2. Le *street pooling* est une pratique d'ouverture sauvage des bouches à incendies dans l'objectif de se rafraîchir et de jouer dans la rue en période de grandes chaleurs. Importée des États-Unis, cette pratique se développe en Europe à chaque épisode caniculaire.
3. Ministère de l'Agriculture et du Commerce, projet de loi tendant à obtenir un crédit de 600 000 francs sur l'exercice 1850 pour favoriser la création d'établissements modèles de Bains et Lavoirs au profit des populations laborieuses, présenté par M. [Jean-Baptiste] Dumas, ministre de l'Agriculture et du Commerce, séance du 1^{er} juin 1850.
4. « Les piscines et centres aquatiques publics : un modèle obsolète », *Rapport public annuel de la Cour des comptes*, février 2018.
5. Thierry Maudet et Véronique Éloi-Roux, *Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades*, rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports et de l'inspection générale de l'éducation nationale, juin 2019.
6. Voir les différentes contributions du colloque « Regards croisés sur la baignade en rivière urbaine » organisé le 2 décembre 2022 à Lyon.
7. Les CAARUD sont des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues. Financés par l'Assurance maladie, leur gestion est souvent déléguée à des associations. L'accueil y est inconditionnel.
8. Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes : <https://www.lalca.org/lalca>

AUTEURS

LUCIE BONY

CRH-LAVUE UMR 7218

lucie.bony@cnrs.fr

MARIE CHABROL

UR 4287 Habiter le Monde

marie.chabrol@u-picardie.fr